

le même but, ils combattent sur le même champ de bataille pour la même cause.

Dans les diocèses, les évêques sont établis pasteurs pour paître le troupeau de Jésus-Christ. A la tête des paroisses ils placent des prêtres pour y exercer le ministre ordinaire et de tous les jours. Les prêtres baptisent, administrent les sacrements, bénissent les mariages, préparent les mourants au redoutable passage du temps à l'éternité, enseignent le catéchisme aux petits enfants, prêchent la parole de Dieu. Ils sont constitués d'une manière fixe sur un territoire déterminé pour y dispenser les trésors de la grâce et du salut.

A côté d'eux les religieux sont des auxiliaires précieux. Troupes mobiles, elles se portent sans délai et selon les besoins, là où elles sont appelées. Aucun d'eux ne confesse, ne prêche, ne remplit une fonction du ministère sacré, si l'évêque ne le lui a permis, si le curé ne l'en a sollicité. Aussitôt qu'un désir lui est manifesté, il accourt, se met au travail pour lequel il est venu ; et, sa tâche achevée, il rentre modestement dans son couvent, ou va porter ailleurs les mêmes secours.

Un curé est malade, il n'a point d'aide, les prêtres du voisinage sont éloignés, retenus dans leurs paroisses. Le religieux arrive, remplace le curé, baptise, prêche, catéchise, confesse ; il soigne le pasteur malade, l'assiste s'il est en danger. Rien ne souffre, le bien se fait.

Une solennité survient ; le curé est accablé de travail, on veut donner plus de relief à ce jour ; c'est une première communion, l'adoration perpétuelle, un pèlerinage, la fête du patron. Le missionnaire apporte son concours, à la grande joie de tous.

Les retraites pascales, les jubilés, les missions peuvent difficilement avoir lieu, si l'on n'a une société de prêtres formés à cet emploi, libres de leur temps et de leurs mouvements, toujours prêts à obéir au premier signe des évêques et des curés.

Tous ces faits sont publics et palpables ; ce que l'on ne parviendra pas à découvrir, c'est la désorganisation du service paroissial détourné à leur profit par les religieux, condamnés d'avance contre toute raison et tout droit.

* * *

Quand il seront partis, une somme incalculable de bien spirituel et temporel ne se fera plus. Les fidèles regretteront ces amis si dévoués ; les prêtres, ces auxiliaires si affectueux et si serviables. Le

culte div
fermées,
core, et l
l'erreur e





— Mais c

— Eh !

mauvaise hu

— Eh bie

j'ai justeme

démontrer l

petite ville c

un mandat l

bureau avec

tout mainten

ment possibl

il constituait

d'une prime

étaient fort co

tout espoir.

Deux petit